

Nous sommes actuellement en négociation annuelle obligatoire (NAO) et le moins que l'on puisse dire c'est que le peu d'ambition de certains de nos collègues des organisations syndicales nous laisse sans voix.

Nous sommes à notre 3^{ème} réunion la prochaine étant le 10 mars.

Comme tous les ans la direction nous a annoncé le montant de l'enveloppe et comme tous les ans **SUD** ne s'arrête pas à un simple chiffre sinon il n'y a plus de négociation.

"Ne négocions jamais avec nos peurs. Mais n'ayons jamais peur de négocier."

John Fitzgerald Kennedy



Voici ce que nous avons proposé :

-Prime de langue 50€/mois (vous êtes une dizaine à exercer votre métier et à apporter une valeur ajoutée au sein de webhelp)

Négociation d'un accord jours fériés. (cela fait 2 ans que nous le demandons, marre de se faire entendre dire "c'est pas un ferié mais un off c'est dans ta rotation")

-Passage des salarié-es coefficients 170 ayant entre 5ans et plus au coefficient supérieur 190 .(90 personnes concernées)

Nous souhaitons que les salarié-es ayant entre 1 et 8 ans d'ancienneté puisse bénéficier :

-des chèques vacances

-d'une prime de Noël revalorisée de 40% versus 2016.

-Les salarié-es qui eux ont plus de 8 ans d'ancienneté: un 13^{ème} mois .

-Passage des vigies, CQ et FM au coeff 200 (2 ans d'ancienneté) actuellement c'est au bout de 3 ans d'ancienneté au poste que vous passez coeff 190 nous souhaitons que vous soyez Agent de Maitrise.(AM)

-Jour exceptionnel supplémentaire en cas de décès: (oncle/tante = 1 jour ; conjoint PACS = 5 jours ; enfant = 7 jours ; parent= 4 jours ; beaux-parents= 4 jours ; frère/sœur= 4 jours)

-Répartition des jours de carence (congé enfant malade) aujourd'hui, nous avons 2 jours de carence consécutifs: Lorsqu'ils tombent le même mois cela fait deux jours non payé, avec cette proposition nous sommes à un jour pas payé puis un jour payé puis un jour pas payé.

-Pour les Travailleurs Handicapés ne travailler que 7h max/jour sur demande du salarié-es.

Nos demandes semblent cohérentes et ambitieuses pour les salarié-es de webhelp. Nous sommes tous d'accord pour valider le fait que la reconnaissance passe aussi par le bulletin de paie.

Réponse de la direction

Les salarié-es sont très contents d'avoir des primes en une fois du style 60€ ou 100€ brut, ils veulent de l'argent tout de suite. Donc la solution **c'est la prime !**

OK alors on parle de vraies primes 200€, 300€

Il y a plus de 100 personnes qui stagnent au Coeff 160 et 170 avec des anciennetés comprises entre 6 ans et 11 ans. Vous restez bloqué sans aucune possibilité de changer de coefficient.

Est-ce normal?

Les coefficients: c'est parfois obscur pour certaines et certains donc on vous montre la grille qui définit les salaires de tous les salarié-es des centres d'appels ? Attention cela ne veut pas dire que nous sommes tous payé de la même manière, chaque entreprise l'utilise comme elle le souhaite, à l'ancienneté ou pas .

A cela la direction nous explique, que le modèle économique de l'entreprise et ainsi: C'est triste mais c'est comme ça. Smicar nous sommes Smicar nous resterons !!

Nous avons aussi le droit à des comparatifs sur Peugeot ou Legallais bouchard qui s'apprête à supprimer le 13 ème mois. Preuve de plus pour l'entreprise que nous céder un 13 ème mois est vraiment impossible.!

Bah oui puisque même si peugeot fait marche arrière alors imaginez !!

Grille des rémunérations minimales mensuelles				
Statuts	Niv.	Coef.	31/12/2016	01/01/2017
			(Grille SP2C)	(après augmentation du SMIc)
EMPLOYES	I	120	1 466,92 €	1 480,27 €
		130	1 470,30 €	1 480,27 €
		140	1 473,68 €	1 480,27 €
	II	150	1 477,06 €	1 480,27 €
		160	1 487,20 €	1 487,20 €
		170	1 544,66 €	1 544,66 €
	III	190	1 612,26 €	1 612,26 €
		200	1 710,28 €	1 710,28 €
	TAM	IV	220	1 815,06 €
230			1 865,76 €	1 865,76 €
V		240	1 916,46 €	1 916,46 €
		250	1 970,54 €	1 970,54 €
VI		260	2 038,14 €	2 038,14 €
		280	2 359,24 €	2 359,24 €
CADRES	VII	290	2 524,86 €	2 524,86 €
		300	2 960,88 €	2 960,88 €
		330	2 998,06 €	2 998,06 €
		360	3 217,76 €	3 217,76 €
	VIII	390	3 484,78 €	3 484,78 €
		420	3 748,42 €	3 748,42 €
		450	4 583,28 €	4 583,28 €
	IX	500	5 421,52 €	5 421,52 €
		550	5 975,84 €	5 975,84 €

La comparaison peut aller encore plus loin , l'année prochaine on nous proposera de travailler 39h payées 35h...

Nous allons donc essayer de faire plus simple et nous comparer à des entreprises du même secteur Téléperformance, Laser contact .

L'argent est préférable à la pauvreté, ne serait-ce que pour des raisons financières.

Woody Allen

**C'EST TOUS
ENSEMBLE
QU'IL FAUT LUTTER**



Votre avis nous intéresse car c'est vous que nous représentons à travers ces négociations .C'est pourquoi nous avons modifié nos propositions en fonctions de vos remontées.

Nous vous proposons de maintenir ces propositions et de ne surtout pas lâcher :

- chèques vacances
- Prime d'ancienneté à 5 ans 300€.
- 13 eme Mois à 10 ans d'ancienneté.
- Passage des vigies, CQ et FM au coeff 200 (2 ans d'ancienneté)
- Répartition des jours de carence.
- Négociation d'un accord jour férié.

Réponse à remettre à un élu
-es sud ou dans nos boites à
lettre .

Oui

Non